



Saint-Marcel-les-Sauzet



Saint-Marcel-les-Sauzet

Journal municipal d'information

BULLETIN MUNICIPAL N° 60 JANVIER 2023

INFORMATIONS UTILES :

Tél : 04 75 46 70 24

E-mail Mairie :

mairie@stmarcel-sauzet.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi de
9h à 12h30

Les Samedis de 9h à 12h les :

7 et 21 janvier

4 et 18 février

4 et 18 mars

1- 15 et 29 avril

13 et 27 mai

10 et 24 juin

PERMANENCES EN MAIRIE

Vous pouvez être reçu sur rendez-vous par :

- Yves LEVEQUE (Maire)
- Bruno DUC (Adjoint aux Finances)
- Nelly CONSTANT (Adjointe à l'Urbanisme)
- Jean-Michel ZUCCHIATTI (Adjoint à la Sécurité et responsable des services techniques)

C.C.A.S : sur rendez-vous par

Monsieur le Maire ou
Isabelle ZUCCHIATTI



Illumination du sapin devant la Mairie

Sommaire

L'édito du maire	Page 2
Les conseils municipaux	Page 3
Le Groupe Scolaire Robert Goulet	Page 5
La vie municipale	Page 6
L'action sociale et la solidarité	Page 8
Les cérémonies et animations	Page 9
Les commerçants et artisans	Page 11
Les associations	Page 13
Montélimar Agglomération	Page 15



Édito

L'année dernière j'en appelaient à la responsabilité de chacun pour lutter contre les conséquences de la COVID 19—et ses variants - et pour respecter les gestes barrières. Cette année, j'en appelle désormais à la responsabilité de chacun pour minimiser ses dépenses énergétiques.

En effet, encore touchés par la pandémie de la COVID 19, c'est à de nouvelles difficultés que nous devons faire face. A moins de 2 000 km, la guerre en Ukraine, apparaît comme une menace sérieuse face à la période de paix que nous avons traversée depuis plusieurs décennies, l'augmentation du coût de la vie, la pénurie de certains aliments ou matériaux ont mis à mal notre vie quotidienne. L'augmentation des coûts des énergies impacte vos foyers mais également la commune qui a, heureusement, pu conserver le tarif réglementé d'EDF, et ainsi minimiser l'impact de ces augmentations sur le budget communal.

Après la canicule et la sécheresse de cet été et des pluies abondantes à l'automne, l'annonce de possibles coupures électriques fait redouter la vague de grand froid annoncée, qui heureusement tarde à venir.

Si l'année 2022 s'est avérée difficile, j'espère et vous souhaite que 2023 soit plus heureuse. Le conseil municipal et tous les acteurs locaux travaillent avec acharnement et détermination à vous la rendre meilleure.

Le conseil municipal poursuit son travail d'amélioration de votre cadre de vie, de renforcement de votre sécurité et de votre tranquillité. Il a d'ores et déjà pris des dispositions pour pallier les désagréments d'éventuelles coupures de courant et maintient ses démarches pour lutter contre l'isolement et l'exclusion. Avec le CCAS, il a également réitéré l'ensemble des manifestations au profit des petits (chasse aux œufs de Pâques, journée Halloween...) ou des plus grands (anniversaire des Aînés, goûter de début d'année pour les séniors ...). Enfin, les illuminations de cette fin d'année se sont voulues plus festives, en témoignent les décorations dans la commune et la cérémonie organisée avec le Comité des Fêtes.

Je remercie également tous ceux qui œuvrent à vous offrir de nouveaux services (comme la création d'une micro-crèche ou de nouveaux stands sur le marché dominical) et à renouveler leurs animations : Montélimar Agglo (Itinérances, les Guinguettes de l'été...) mais surtout les associations du village, qui de janvier à décembre ne ménagent pas leurs efforts pour proposer à leurs adhérents ainsi qu'à tous les habitants de nombreux divertissements et activités. Cette année encore, elles ont élaboré un formidable programme de manifestations à votre attention.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous adresser ses meilleurs vœux et vous souhaiter une excellente et très belle année 2023 porteuse de tous vos espoirs, empreinte de joies familiales, de convivialité et de bonheurs partagés.

Yves LEVEQUE



L'église du village sous la neige, le 13 décembre dernier

CONSEILS MUNICIPAUX DES 25 OCTOBRE ET 20 DECEMBRE

CANTINE SCOLAIRE

Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire

Le règlement de la cantine scolaire fait l'objet des modifications suivantes :

- l'âge minimal d'accueil de 3 ans est supprimé,
- les inscriptions à la cantine se font uniquement en ligne, la veille avant 9h pour le repas du lendemain (NB : le vendredi pour le lundi - à respecter après chaque période de vacances),
- en cas de maladie, le repas est pris en charge par la commune pour le 1er jour d'absence sur présentation d'un justificatif médical. Pour les jours suivants, les familles doivent désinscrire leur enfant.
- Le paiement s'effectue directement en ligne sur le site de la trésorerie (www.payfip.gouv.fr) ou par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Revalorisation du tarif de cantine scolaire au 1er janvier 2023

Depuis le 1er janvier 2018, le prix du repas à la cantine scolaire est fixé à 4,10 €. L'attention est appelée sur le fait que depuis 5 ans les tarifs n'ont pas augmenté malgré les réévaluations effectuées par le prestataire. Or en septembre, le prix des repas et les frais de personnel ont été revalorisés à nouveau à hauteur de 5%. Le conseil municipal a donc approuvé une hausse du prix du repas de 0,10 €, soit un prix de 4,20 € à compter du 1er janvier 2023, ce qui correspond à une augmentation de 2,44%.

La commune prend à sa charge l'autre partie de cette augmentation ainsi que la hausse des frais de fonctionnement du service « cantine » (coûts liés à l'énergie, charges de personnel...).

TRAVAUX

Projet d'aménagement de voiries et d'espaces publics – maîtrise d'œuvre

Pour mener à bien son projet d'aménagement des voiries et espaces publics (route de la Coucourde, des Andrans et de Montélimar, place de la Mairie et terrain de la Féria), la commune s'est adjoint l'aide du CAUE afin de réaliser un état des lieux, définir des éléments de programme et proposer des scénarios d'aménagements. Afin de poursuivre la démarche, il convient aujourd'hui de confier à une équipe de professionnels le soin de réaliser une expertise technique et financière de l'ensemble des projets pour accompagner la commune dans la maîtrise d'œuvre en infrastructure.

Le CAUE aidera la commune dans le choix de l'équipe à qui sera confiée cette mission en tenant compte des montants d'investissement, des subventions possibles et des capacités budgétaires de la commune.

L'appel d'offres est en cours, 3 cabinets sont en lice. Le choix définitif aura lieu lors du prochain conseil municipal.

Renforcement et développement du réseau public d'électricité

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) réalise un renforcement du réseau BT existant à partir du poste Plein Sud avec l'installation d'un nouveau poste transfo quartier du Noyer/Pas d'Olivier. Le montant des travaux s'élève à 94.540,80€ à la seule charge du SDED.

De plus dans le cadre du nouveau lotissement, route de la Coucourde, réalisé par la société VALRIM, le SDED prévoit de développer le réseau électrique pour desservir les nouvelles constructions. Le montant des travaux s'élève à 86 431.03 €, le SDED prend à sa charge la somme de 34 572.41 €. Le solde sera, in fine, mis à la charge du lotisseur, conformément à l'article L.332-15 du Code de l'urbanisme.

Travaux d'aménagement du restaurant Le Prieuré

Le nouveau gérant et locataire du restaurant le Prieuré, la SAS KENNOUCHE DJEMAI a sollicité l'autorisation de réaliser des travaux de réaménagement de la cuisine : redistribution des espaces, reprise de la plomberie, des évacuations, du système électrique et de remplacement du conduit d'évacuation des fumées.

Conformément aux termes du bail commercial et parce que les lieux loués sont ouverts au public et que la commune est garante de la sécurité, elle prendra à sa charge le coût des travaux d'électricité, de reprise de la toiture (abergement) et de remplacement de la cheminée extérieure existante.

SECURITE

Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI)

Pour assurer la couverture de l'ensemble du territoire communal par des équipements de lutte contre les incendies et pour pallier l'insuffisance du réseau d'eau, le SCDECI prévoit l'installation de 7 bâches incendie. La commune ne disposant pas de tous les terrains nécessaires, elle est amenée à acquérir des emprises foncières. Deux propriétaires ont déjà donné leur accord : la SCI LAVALANCHE pour un emplacement dans le quartier du même nom et les consorts MOMMEE pour un emplacement quartier du Serre Rond. Le conseil municipal a acté ces acquisitions foncières.

Convention relative au raccordement d'une sirène étatique au SAIP (système d'alerte et d'information des populations)

L'État propose d'installer une sirène sur le bâtiment de la mairie, intégrée au dispositif du SAIP dont le déploiement est en cours. La sirène permet d'avertir la population d'une zone donnée, d'un danger imminent et de l'informer sur la nature du risque et le comportement à tenir. Cette mise à disposition de matériel nécessite la signature d'une convention entre l'Etat et la commune.

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE

En juillet 2017, le conseil municipal avait décidé l'extinction nocturne de l'éclairage public sur une partie du territoire communal. Outre la réduction de la facture d'électricité, cette action contribuait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Aujourd'hui, force est de constater qu'il faut encore renforcer ces actions pour réaliser de nouvelles économies d'énergie. Ainsi l'éclairage public est désormais éteint :

- De minuit à 5h dans le centre village, route de Montélimar et route des Andrans
- Sur le reste du village où elle existait déjà, de 22h à 5h.

Ces dispositions sont établies afin de ne pas perturber l'ouverture des restaurants.

DELIBERATIONS D'ORDRE FINANCIERES

Admission en non-valeur

Sur demande de la Trésorerie de Pierrelatte, il y a lieu d'admettre en non-valeur des titres de recettes des années 2015, 2016, 2017, 2018, 2021, impossibles à recouvrer. Le montant de ces titres s'élève à un total de 359,19 € et provient essentiellement d'anciens commerçants du marché ayant cessé leur activité.

Dépenses d'investissement 2023

En principe, tant que le budget de l'année n'est pas voté, la commune ne peut procéder au paiement de ses factures. Cependant, pour la période entre le 1^{er} janvier et le vote du budget, le conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, afin que la commune puisse poursuivre ses actions en disposant du budget nécessaire.

Ainsi le conseil municipal a autorisé le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 247 145 € répartis entre les chapitres 20 (immobilisations incorporelles), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours).

DELIBERATIONS LIEES AU PERSONNEL COMMUNAL

Adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 26

Le Centre de Gestion de la Drôme (CDG26) met à disposition des communes ayant adhéré, un médiateur chargé de régler les conflits administratifs qui pourraient les opposer à un agent. La convention prévoit un règlement uniquement en cas d'utilisation du service. Le tarif forfaitaire est de 400 € pour une mission de 8h.

Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires

La commune renouvelle son contrat d'assurances statutaire avec la CNP Assurances, ce contrat lui permet d'être remboursée en cas d'arrêt maladie ou accident des employés communaux.

DELIBERATIONS EN LIEN AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Approbation du règlement du service intercommunal pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Depuis 2015, les services de l'Etat ne sont plus mis à disposition des communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Compte tenu du faible nombre de dossiers, les petites communes ne peuvent se doter d'un instructeur ainsi, conformément au Code général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION (CAMA) a créé un service instructeur qu'elle met à disposition des communes pour assurer le contrôle technique des demandes d'urbanisme. Ce service agit dans le cadre d'une « prestation de service », le Maire restant compétent pour délivrer les autorisations.

Un règlement fixe les « règles du jeu » entre la CAMA et les communes.

Aujourd'hui il doit être modifié pour intégrer une nouvelle obligation : la mise en place d'une téléprocédure permettant la réception et l'instruction sous forme dématérialisée des demandes d'urbanisme ou la réception de ces demandes sous format numérique.

Déposez vos demandes
d'autorisations d'urbanisme
@  **en ligne**



 montelimar
agglomeration

Pacte de gouvernance

la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La CAMA a donc élaboré un tel pacte dont l'objectif est de renforcer l'intégration des communes dans le processus intercommunal en prévoyant notamment des espaces de dialogue et des outils au service d'une gouvernance plus ouverte et impliquant davantage les maires et les élus communautaire au sein des intercommunalités.

GROUPE SCOLAIRE ROBERT GOULET

Rentrée des classes

Le 1er septembre, les élèves ont repris le chemin de l'école, certains heureux de retrouver leurs camarades après deux mois de vacances et d'autres, au contraire, très chagrinés par la séparation avec leurs parents, notamment pour les tout-petits avec quelques larmes versées.



Les effectifs sont stables pour cette année scolaire avec :

- 27 élèves dans la classe de Mmes OSMAN et OMANI (14 en petite section et 13 en grande section)
- 22 élèves dans la classe de Mme LEXTRAIT (8 en moyenne section et 14 en cours préparatoire)
- 21 élèves dans la classe de Mme MOUTON (12 en CE1 et 9 en CE2)
- 19 élèves dans la classe de M MOULIN et Mme OMANI (13 en CE2 et 6 en CM1)
- 19 élèves dans la classe de Mme PUBLIER (10 en CM1 et 9 en CM2)

Soit un effectif total de 108 élèves pour cette année qui devrait rester stable l'année prochaine.



Naissance :

Théa, Emilie, Astrid DELEUIL née le 29 novembre 2022 à Montélimar

Mariages :

Sophie CÊTRE et Jean François BREVINION, mariés le 25 juin 2022

Sandrine CORNU et Christophe FAURY, mariés le 30 juillet 2022

Mélanie SAVOYE et Gabriel BENOIT, mariés le 13 août 2022

Décès :

Michelle MAS veuve CORNU décédée le 18 juillet 2022 à Saint-Marcel-lès-Sauzet

Valérie MARDON décédée le 3 septembre 2022 à Lyon

Catherine THIBAUT épouse DA SYLVA SANTOS décédée le 1er octobre 2022 à Montélimar

Maryse BROICHOT épouse WISNIEWSKY décédée le 20 décembre 2022 à Valence

Risque incendie

Les périodes de canicule et de sécheresse de cet été ont rendu les espaces forestiers de la commune fort sensibles aux incendies. Ainsi, en application des directives de la préfecture, l'accès a été interdit à la circulation de tous types de véhicules à moteur.

Des panneaux sensibilisant le public et les promeneurs aux risques d'incendie ont été installés aux endroits sensibles. Afin de faciliter le respect de l'application des consignes, directives, restrictions et interdiction à venir, des barrières bois limitant et / ou interdisant l'accès vont être mises en place aux endroits stratégiques d'accès aux espaces boisés de la commune afin d'interdire l'entrée au domaine forestier durant les périodes critiques.



C'est aussi pourquoi la mise en œuvre du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie, par l'installation notamment de bâches incendie et d'une sirène d'alerte (cf article Conseils municipaux du 25 octobre et du 20 décembre), reste un impératif pour la commune.

ATTENTION DANGER

VIE EN COLLECTIVITÉ



Parce que l'espace public appartient à tous, il est interdit de se l'approprier, notamment pour garer sa voiture au détriment de ses voisins.

Des textes législatifs existent et prévoient des sanctions, la jurisprudence est prolifique sur le sujet mais il s'agit surtout de bien vivre ensemble, de partager équitablement l'espace avec les autres utilisateurs et de ne pas s'octroyer égoïstement des « priviléges » que l'on refuse à son voisin.

Le bulletin municipal se fait régulièrement l'écho des actes d'incivilité constatés. Est-il nécessaire de rappeler que les poubelles et détritus doivent être déposés dans les conteneurs adéquats ou portés en déchetterie, que les haies et végétations ne doivent pas dépasser sur la voie publique et gêner les passants, que les eaux des piscines ne doivent pas être rejetés sur les parkings et voies publics ... ?



ATTENTION

COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

Les autorités envisagent des coupures de l'électricité en cas de vague de grand froid, en début d'année 2023 selon les modalités suivantes :

- les coupures auront une durée maximale de 2h,
- Les coupures, s'il y en a, auront lieu entre 8h et 13h le matin et 18h et 20h en soirée sauf les week-end et jours fériés,
- jamais plus de 4 millions de clients coupés simultanément.

Un seul numéro d'urgence à contacter : le 112 qui centralisera tous les appels d'urgence

- vous pouvez télécharger l'application ECOWATT afin d'être informé de la situation,
- l'Agence Régionale de Santé informera les patients à haut risque vital 3 jours avant,
- L'école sera fermée si les coupures ont lieu le matin. La reprise des cours s'effectuera à 13h30 pour notre commune, avec possibilité de restauration si la société API est en mesure de livrer les repas,
- Si le délestage est prévu de 18h à 20h, l'école et le périscolaire fermeront à 18h.

Le dispositif d'alerte :

J-3 : via le site EcoWatt, RTE émet un signal **orange** ou **rouge** et met en place une vigilance renforcée. ENEDIS et l'ARS, assure l'information des patients à haut risque vital (PHRV) et anticipe d'éventuels déplacements. Les maires assurent l'information des personnes inscrites au registre des personnes fragiles.

J-2 : via le site EcoWatt, RTE confirme le signal **rouge**.

J-1 à 15h00 : via le site EcoWatt, ENEDIS transmet la prévision réalisée par RTE sur la puissance à délester. Le signal rouge apparaît alors sur l'ensemble des départements de la zone géographique concernée. Si le département de la Drôme est concerné, la préfecture informe les élus du département d'un délestage probable le lendemain (sans pouvoir préciser à ce stade les communes concernées).

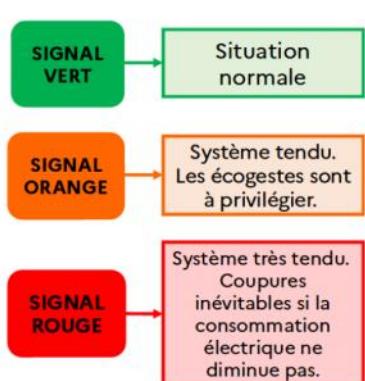
J-1 à 17h00 : ENEDIS produit une première version de son plan de délestage qui identifie les départements réellement concernés. Les informations détaillées sont disponibles sur le site EcoWatt et sur le site d'ENEDIS *coupures-temporaires.enedis.fr*, notamment les communes et arrondissements potentiellement concernés.

J-1 entre 17h00 et 19h30 : les puissances à délester et l'horaire précis du délestage seront déterminés par ENEDIS et diffusés sur EcoWatt et *coupures-temporaires.enedis.fr*.

J-1 à 21h30 : En cas de mise à jour du plan de délestage à la hausse, ENEDIS actualise et diffuse les zones géographiques, la liste des communes et des arrondissements concernés.

Jour du délestage 06h00

Le plan de délestage est modifié à la baisse si la situation le permet. La préfecture informe les communes concernées le cas échéant.



L'application EcoWatt permet de recevoir directement sur un smartphone, une notification si un signal orange ou rouge est envoyé 3 jours à l'avance. Une notification peut également être paramétrée pour vous informer au sein d'une journée dès l'entrée dans une période orange ou rouge.

L'ACTION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

Recommandations et dispositions mises en place dans l'hypothèse de coupures électriques

- Les personnes fragiles ou isolées qui ne sont pas inscrites sur le registre des personnes fragiles sont invitées à s'inscrire au plus tôt en venant en mairie ou en contactant le secrétariat (04.75.46.70.24 ou mairie@stmarcel-sauzet.fr).
- En cas de coupure d'électricité programmée sur la commune, vous recevrez un SMS ou un message vocal sur votre téléphone fixe par le système d'alerte CII Telecom. Attention, le message sera envoyé après 21h30, heure à laquelle la mairie est alertée. Les habitants non encore inscrits sur le système d'alerte sont invités à s'inscrire au plus tôt, en venant en mairie ou en contactant le secrétariat.
- Deux salles sont mises à disposition pour recevoir les personnes en difficultés en fonction du lieu de la coupure d'électricité :
 - * Salle d'activités (Place des Ecoles) lorsque la coupure affecte le centre de la commune,
 - * Salle du conseil municipal lorsque la coupure affecte toutes les autres parties de la commune,
- les deux groupes électrogènes communaux seront affectés, pour le premier à la cantine (pour maintenir la chaîne du froid) ou à la salle d'activités si besoin, le second en mairie.



Alerter en masse... simplement, rapidement et efficacement !



Anniversaires des ainés de 85 ans et plus

Chaque fin de semestre est l'occasion d'inviter nos ainés pour fêter leur anniversaire. Ainsi, le 1er juillet était l'occasion de réunir ceux qui avaient fêté leurs 85 ans (ou plus) durant le 1er semestre et le 16 décembre, les natifs de la seconde période de l'année.



Mme REBOURGEON, la doyenne du village, a participé à cette festivité. Réunis pour un moment de convivialité les invités ont pu échanger sur la vie d'autrefois et les « potins » actuels du village.

Projet de micro-crèche « Petits Poussez ! »

Céline BORROT-CREUZET, éducatrice spécialisée, porte le projet d'une micro crèche à Saint-Marcel-lès-Sauzet, destinée à accueillir une douzaine d'enfants. La future construction, envisagée à proximité de l'école, d'une surface de 150 m² comprendra deux dortoirs, une salle d'activités Snoezelen et une grande cuisine pour proposer des activités culinaires aux enfants...

L'ouverture est attendue pour la fin de l'année 2023.

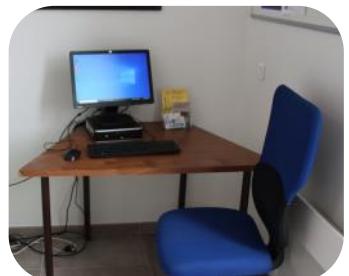
Inclusion numérique

Aujourd'hui, l'informatique a pris une place très importante dans nos vies.

La quasi-totalité des démarches doit être effectuée « en ligne » (impôts, CAF, assurance maladie, cantine ...).

Nombreux sont ceux qui disposent d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette et qui les utilisent quotidiennement. Mais pour d'autres, l'informatique reste une inconnue et un obstacle parfois infranchissable.

Dans le hall de la mairie, un ordinateur connecté à l'internet est à la disposition de tous ceux qui ne disposent pas de matériel informatique ou qui ne savent pas les utiliser afin de leur permettre d'effectuer des recherches ou accomplir des démarches avec l'aide des secrétaires de mairie.



CÉRÉMONIES ET ANIMATIONS

Festival Itinérances

Le 26 juin, le Festival Itinérances, en partenariat avec le Conservatoire Inter-communal de Musique posait ses tréteaux sur la place de l'Église.

Les « Enfants Sérieux » ont proposé un spectacle clownesque et de cirque d'aujourd'hui « Demain Hier » qui a revisité les différents âges de la vie, de la prime enfance à la vieillesse, des premiers pas au dernier souffle en passant par les chamailleries, les tourments amoureux de l'adolescence, la relation de couple... Une après-midi rythmée par les cascades des acteurs et les fous rires des spectateurs.



Wondersun Festival



Après Allan, le Wondersun Festival s'est produit à Saint-Marcel-les-Sauzet, sur le terrain de la Féria les 1er et 2 juillet dernier. Cette 1ère édition du festival de musique électro, organisé par l'association Drömers, a réuni des grands noms comme Breakbot, Macadame Crocodile, Kasbah ou encore DJ Pone et Mr GISCARD. Les organisateurs comptent bien renouveler cette manifestation en 2023.

Festivités du 14 juillet

Le 14 juillet est la date symbolique de la prise de La Bastille en 1789 mais elle est également, pour le corps des Sapeurs Pompiers de Sauzet, une journée de festivités.

La journée commence par la cérémonie de remise de diplômes, de grade et de médailles pour les plus méritants, puis continue avec un moment de convivialité autour du verre de l'amitié et un repas.



Les Guinguettes de l'Agglo

L'office de Tourisme a choisi Saint-Marcel-lès-Sauzet et la place de l'Eglise pour une soirée Guinguette, le 17 juillet. Le groupe « Los Rumberos » a assuré l'ambiance musicale, des food-trucks l'approvisionnement en sandwichs, tapas et autres grignotages tandis que l'Amicale Laïque a évité la déshydratation des spectateurs en cette période de canicule.



Journée Halloween

31 octobre, les « monstres » sont de retour et menacent de jeter un sort aux villageois.

Heureusement prévoyant, ils avaient fait provision de bonbons, sucettes et sucreries et ont ainsi évité le châtiment promis. Ce fut l'occasion de belles rencontres notamment avec Mme REBOURGEON, la doyenne du village. Une fois « la récolte » terminée, enfants et parents sont retournés à la salle d'activités pour un rafraîchissement bien mérité et finir de remplir leurs paniers avec les bonbons offerts par la municipalité.



CEREMONIES ET ANIMATIONS

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie s'est déroulée, comme chaque année devant le Monument aux Morts situé dans le cimetière, en présence de M. FERNEZ, Président de l'Amicale des Anciens Combattants, de M. André GILLES, conseiller départemental et du corps des Sapeurs Pompiers de Sauzet.



Le 11 novembre, date de la commémoration de l'armistice de la « Grande Guerre », de 1914 – 1918, est également le jour où le pays honore tous ses soldats morts pour la France lors des Opérations Extérieures.



Vente d'huîtres par le Club de Rugby de Marsanne

Comme chaque année, le Rugby Club du Canton de Marsanne proposait aux Saint Marcellous une dégustation et une vente d'huîtres sur le marché dominical du 6 décembre.

Une atmosphère de convivialité planait sur le marché.

Illuminations de Noël

Grande première cette année, avec l'aide du Comité des Fêtes, les illuminations de Noël, et plus particulièrement du sapin sur le parvis de la mairie, ont pris un tour plus festif avec de nombreuses animations :

- une retraite aux flambeaux dans les rues du village,
- la chorale Bigourgine de La Bégude de Mazenc et ses chants de Noël,
- les résultats du concours de dessins,
- la visite du Père Noël qui a remis les prix du concours aux gagnants :

Catégorie 3-6 ans :

- 1er prix : MAGLIONE DUNY Gladis
2ème prix : BABILLOT Tessalia
3ème prix : HAZARD COTTAREL Emy

Catégorie 7-11 ans

- COURT Suzon
MEROTTO Paolo
LOUDET Sacha

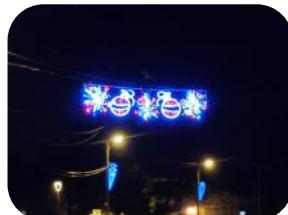


Tous les participants ont été récompensés par une entrée à l'aire de jeu « BADABOUM »



Pour finir, chacun a pu déguster une collation offerte par le Comité des Fêtes et pour les plus grands, un délicieux vin chaud préparé par Philippe et Patrick.

Chacun a également pu admirer les nouvelles illuminations installées dans la commune par les agents municipaux : place de l'Eglise, à l'entrée du village route de Montélimar, route de la Coucourde, route des Andrans et bien sûr celles mis en place, avec la commune de Sauzet, sur le giratoire de la RD 74.



COMMERCANTS ET ARTISANS



SAS YOHAN LOPEZ

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - CLIMATISATION **ÉLECTRICITÉ**

182, route de Sauzet - 26200 Montélimar
contact@sasyohanlopez.com - 06 30 111 000



Analyse et Recherche de Fuite

5 Ancienne Route de Sauzet 26200 MONTELIMAR

www.analyse-recherche-fuite.com

07.64.72.47.49

DIDIER DUVERGER

Maçonnerie générale, toitures, application de béton cire, pose de carrelage, parquet.

6, côte soleil
26740 St Marcel les Sauzet
0661708229/0475510768
didierduverger@sfr.fr

TM Services
multi
travaux

Homme toutes mains
Thierry Mangold
ac2000@free.fr 06 09 07 49 01

**Entreprise
VOLTIGE**

Abattage • Elagage • Débroussaillage

SCHUURMAN Cédric
06 37 63 05 52

26740 Saint Marcel Les Sauzet voltige-entreprise@orange.fr

NOUVEAUX SUR SAINT-MARCEL



Atelier des rêves
ICI, ON VIT LA TETE DANS LES ETOILES

26740 SAINT MARCEL LES SAUZET
30, Impasse des jardins



Mail: atelierdesreves9@gmail.com
Tél.: 06 19 20 10 36 [f](https://www.facebook.com/atelierdesreves) [@](https://www.instagram.com/atelierdesreves/) atelier des rêves
Vente en groupe à domicile où sur place sur rdv.



STREET FOOD

Totor & Céline

Depuis septembre, sur le marché du dimanche matin, Totor & Céline proposent poulets grillés, cuisses de poulet, jambonneaux braisés et petits plats faits maison qui changent chaque se-



A partir du 27 Septembre 2022

LE FOOD TRUCK
OH'LALA DINER
ARRIVE EN VILLAGE!!!

18H30 - 21H

LES MARDIS
SAINT-MARCEL-LÈS-SAUZET

LES MERCREDIS
SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION

RDV sur notre page Facebook

06.76.34.14.04



GENIUS

DRONE

06 26 32 57 97

Email : geniusdrone26@gmail.com
Site web : geniusdrone.fr

Les services du drone dans la rénovation
Inspection aérienne de bâtiments
Inspection technique et d'ouvrages d'art
Thermographie et photogrammétrie
Contrôle de déperdition de chaleur

ASSOCIATIONS

L'école de magie ABRACADABRA

L'école a fêté cette année son 20^{ème} anniversaire en donnant en cadeau un merveilleux spectacle de magie. En septembre, elle a repris ses cours, tous les mercredis soir, sous la direction de notre « Houdini » local, Claude MERLET.



Amicale Laïque



Vendredi 24 juin était le grand retour de la **kermesse de l'école**. De nombreux jeux ont été proposés aux enfants en attendant le clou de la soirée : le spectacle des élèves où toutes les classes ont rivalisé d'audace et montré l'étendue de leurs talents.

L'assemblée générale s'est tenue le 4 octobre, avec un bilan financier plus que positif. 3 000 € ont ainsi été versés dans la caisse des écoles pour les sorties des élèves. Les actions 2022/2023 sont d'ores et déjà programmées : le carnaval (samedi 1er avril), le vide grenier (dimanche 14 mai), la kermesse (vendredi 30 juin), sans oublier les ventes de fromages, charcuteries et gâteaux tout au long de l'année.



Le 16 décembre, l'association a organisé un **spectacle de Noël** à tous les enfants de l'école Robert Goulet. Petits et grands ont suivi avec attention la magicienne effectuer ses tours sous le contrôle du Père Noël. Un goûter leur a ensuite été offert, avant qu'ils partent en vacances...pour mieux revenir le 3 janvier.

Belle Epoque



Lors du **loto** organisé par le club, la salle d'activités a fait le plein, dimanche 13 novembre avec l'espoir, pour tous, de repartir avec le gros lot ! Une septième partie pour les enfants est venue clôturer l'après midi. Et pour parodier une célèbre entreprise nationale 100% des gagnants ont tenté leur chance !

En plus d'un voyage au Puy du Fou, le club a également organisé pour ses adhérents son repas d'été et son repas de fin d'année.

Chaque mois, il propose un repas, alternativement, dans les trois restaurants du village.

Tennis Club de Saint-Marcel-lès-Sauzet et Sauzet

L'assemblée générale s'est tenue le 23 septembre. Elle a acté un bilan financier et moral positif avec près de 80 joueurs inscrits et de très bon résultats lors de différents championnats.

Le club dispense également des individuels (sur demande) et collectifs pour enfants et adultes.

Le bureau se compose de :

Président : Vincent DEITTE

Trésorier : Damien HAMMARLEBIOD

Secrétaire : Nicolas DELPAS



Comité des Fêtes

La **journée Western** du 9 juillet a réuni tous les aficionados sur le terrain de La Féria. Le vide grenier, l'ambiance western et la qualité du spectacle équestre ont ravi petits et grands qui ont pu ensuite apprécier la restauration à l'américaine ainsi que la buvette. La soirée s'est achevée par un bal animé par l'orchestre « Les Toons ».



Le 1er samedi du mois de septembre, c'est **Pasta Party** et rien d'autre à Saint-Marcel. 125 convives ont pu apprécier les talents culinaires des membres de l'association puis profiter de la soirée dansante animée par le groupe « Wisper Music ».

Les 8 et 9 octobre, la **fête votive** 2022 s'est déroulée sur le terrain de la Féria : vide grenier, manèges, concours de pétanque et buvette/snack ont rythmé le week end. 46 exposants ont ainsi participé au vide grenier et 32 équipes au concours de pétanque malgré le temps maussade et la pluie qui se sont invités aux réjouissances. Le concours de boules à caractère familial (jeu en famille, de préférence avec un enfant) a attiré de nombreux participants.



Le Comité des Fêtes remercie le restaurant Le Prieuré, le restaurant Le Petit Gourmand, le salon de coiffure Eden Look, Récréa9 et la société KparK pour les très beaux lots offerts aux participants.

L'assemblée générale s'est tenue le 2 décembre pour tirer un bilan pondéré quant au manque de participation des habitants aux animations proposées et à l'insuffisance de manèges et attractions pendant la fête votive.

Le bureau a été reconduit :

Présidente : Nadine BARAL

Vice-présidente : Isabelle ZUCCHIATTI

Trésorier : Patrick BAILLON

Secrétaire : Jean-Michel ZUCCHIATTI

Concepteur/graphiste et logistique culinaire : Soraya GABRIEL

Chargé des relations avec la presse et les associations : Claude MERLET

Membres actifs : Philippe BARAL, Laure COIPLÉT, Guillaume DELMARRE.

Le calendrier 2023 prévoit notamment le repas nocturne Paëlla (samedi 10 juin), une journée Foire Artisanale et soirée guinguette (week-end du 8 et 9 juillet), la Pasta Party (samedi 2 septembre), la Fête d'Automne (dimanche 1er octobre).

Loisirs et Culture

Depuis le 5 septembre, l'association Loisirs et Culture » est heureuse de vous accueillir pour pouvoir pratiquer différents sports.

Cette pratique se déroule dans la salle des activités située à côté de l'école. Le nouveau bureau a été élu lors de **l'assemblée générale** du 5 octobre et se tient à votre disposition pour tous renseignements qui pourraient vous être nécessaires afin de les rejoindre.

Le nouveau Bureau pour toutes demandes de renseignements :

Présidente : Dominique DUMOULIN (04 75 53 04 59)

Vice-Président : Yves TURCAN (0677293644)

Trésorière : Aline TURCAN (0676603030)

Secrétaire : Monique LEVEQUE (0475461014 – 0684873231)



Les membres actifs du bureau :

Karine DA SILVA SANTOS, Christine HILAIRE, Claire HOUTIN et Svetlana JOSIC.

L'association propose un forfait multisports comprenant 9 cours dans la semaine et à différents horaires pour un montant de 150 € par an, différents cours annexes que sont la Gym Séniors, la Sophrologie, le Hatha Yoga, la Marche Nordique et pour nos plus jeunes le Djamboola Kids.

Toutes ces activités se pratiquent dans la joie, la bonne humeur et l'esprit de rassemblement.

Des flyers sont à votre disposition à la salle des activités ou en mairie.

Ludobus en tournée

Après avoir sillonné le territoire, le Ludobus de Montélimar Agglo a fait sa traditionnelle escale au « Bois de la sorcière », le 28 juillet après-midi. Malgré la canicule, petits et grands sont venus essayer les divers jeux en bois mis à disposition.



Chantiers Jeunes

Le service Enfance et Jeunesse de l'Agglo a mis en place un dispositif « Chantiers Jeunes » permettant aux ados participants de financer une partie d'un séjour de vacances en échange d'une semaine de travail au service des communes.

Pour une première sur la commune, les jeunes se sont vus confier la rénovation de la bibliothèque ainsi que la mise en peinture de la grille du Parc du Soleil Levant. La canicule a quelque peu perturbé ces chantiers mais ils ont été terminés dans les délais et surtout bien exécutés.



Retrouvez les évènements à venir sur le territoire de Montélimar Agglo et aux alentours

Le territoire de Montélimar Agglo « recèle de trésors qui se fêtent ou se dégustent toute l'année... au gré de rendez-vous festifs, sportifs, culturels, gastronomiques, artistiques ou patrimoniaux, restez à l'écoute... »

Chez nous, c'est un peu comme si le soleil ne se couchait jamais. Les rendez-vous à ne pas manquer, c'est par là ».

*Flashez
l'agenda de la
semaine*



VOTRE OFFICE DE TOURISME DE MONTÉLIMAR AGGLOMERATION A SÉLECTIONNÉ POUR VOUS TOUTES LES ANIMATIONS, FESTIVITÉS ET EXPOSITIONS À VOIR CETTE SEMAINE.

J - 365

365 JOURS, c'est le temps qui nous sépare du tri à la source de nos biodéchets.

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, la généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France

A partir du 1er janvier 2024 nos déchets alimentaires ne pourront plus être ramassés avec les ordures ménagères mais ils devront être collectés séparément ou mis dans des composteurs individuels ou partagés.

Ci-dessous quelques exemples de déchets (biodégradables) acceptés dans les composteurs ou bacs de collecte et ceux qui seront strictement INTERDITS :

AUTORISÉS

EPLUCHURES, RESTES DE REPAS, COQUILLES, MARC DE CAFÉ, ESSUIE TOUT, CROUTES DE FROMAGE, RESTES DE VIANDE, DE POISSONS ET DE CRUSTACÉS...



BIO DÉCHETS

Pour toute question : CYCLAD - 1 rue Julia et Maurice Marcou - 17700 SURGERES
 Tél. 05 46 07 16 66 - cyclad.org

INTERDITS

PLASTIQUE, MÉTAL, EMBALLAGES, ALIMENTS EMBALLÉS, LITIÈRE...



À TRIER SÉPARÉMENT

Conception : Instant Urban

La collecte, via les composteurs partagés et les bacs de collecte, permettra de diminuer de 30% le tonnage des déchets enfouis dans le centre de traitement de Roussas.

Il faut savoir que le volume d'ordure ménagères collecté par Montélimar Agglo en 2021 est de 19 236 tonnes.

D'un point de vue environnemental, tant pour préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat, il est impératif de diminuer voire de supprimer l'enfouissement des déchets.

Malheureusement les chiffres démontrent une tendance inverse : en 2021 le ratio de déchets par habitant à Montélimar Agglomération est de 291.73 kg, soit une hausse de + 43.88 kg, par rapport à 2020.



**Bonne
 Année**